

AMBASSADE DE LA
Mission Permanente
auprès de l'Office des Nations Unies,
de l'Organisation Mondiale du Commerce
et des autres
Organisations Internationales à Genève



REPUBLICQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

2

Conseil des droits de l'homme

18^{ème} Session du groupe de travail de l'Examen Périodique Universel (EPU)

Examen du rapport de l'ex-République Yougoslave de Macédoine

**Déclaration de Son Excellence
Madame Nakpa POLO, Ambassadeur,
Représentant Permanent**

Jeudi, 30 janvier 2014

14h30 – 18 h

Merci Monsieur le Président,

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Ma délégation souhaite la bienvenue à celle de la République de Macédoine et se félicite des progrès mentionnés par le Chef de délégation, dans sa déclaration liminaire.

Sur le plan institutionnel, ma délégation prend note avec satisfaction du renforcement du mandat de l'ombudsman grâce à la création de différents services qui visent une meilleure protection des citoyens. A cet égard, ma délégation recommande à la Macédoine de donner plein effet à l'avis soumis par l'ombudsman au gouvernement en ce qui concerne la nécessité d'apporter des modifications supplémentaires à la législation afin de rendre l'institution conforme aux Principes de Paris.

Concernant la lutte contre la discrimination, le Togo salue la création d'une commission de protection contre la discrimination dont les compétences sont définies par la loi sur la prévention contre la discrimination et la protection contre ce phénomène.

Sur cette question, le Togo recommande à la Macédoine de donner une réponse claire, en sanctionnant, conformément à la loi, les auteurs de discours de haine et d'incitation à la discrimination.

Je vous remercie !